

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 03 avril 2019 à 19h

Monsieur le Maire procède à l'appel ; sur 23 élus,

	P	E	A		P	E	A		P	E	A		P	E	A
FROMONT Pascal	X			SERGEANT Olivier	X			DHONDT Marie-Paule	X			FRERE Florence	X		
LAURENT Pierre	X			DEREGNAUCOURT Christelle	X			BENDLEWSKI Maryline	X			LIBBRECHT Bernard	X		
DEREGNAUCOURT Dany	X			SIROS Claudie		X		ROUSSEAU Laurent	X			ABRAHAM Grégory	X		
CHRISTOPHE Pierre			X	BECART Delphine	X			ROSE Bertrand	X			DEBARGE Anne	X		
DECARPENTERIE Danièle	X			LECERF Hubert	X			JOPS Ingrid		X		MONTOIS Daniel	X		
CASTELAIN Aurélié	X			BOUTRY Stéphane			X	GEUNS Marie-Claude	X						

P : présent/E : absent excusé/A : absent

19 présents ; 2 absents excusés ; 2 absents soit 21 votants

Procurations : C.Siros → D.Deregnaucourt ; I.Jops → D.Bécart ;

Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

A.Debarge rappelle que lors du conseil municipal précédent, elle était absente car non convoquée.

→ DELIBERATIONS

1/ Taux d'imposition 2019

M. Le Maire propose, après avis de la commission finances du 02 avril 2019, la non-augmentation de la taxe foncière (« bâti et non bâti ») et de la taxe d'habitation et donc le maintien des taux de 2018.

- Taxe d'habitation : 16,55
- Taxe foncière (bâti) : 22,41
- Taxe foncière (non bâti) : 58,08

Vote 18/2019 : Pour à l'unanimité, soit 21

2/ Vote des subventions aux associations.

D.Deregnaucourt tient à rappeler qu'une association peut obtenir une subvention si elle présente son bilan financier et qu'elle participe activement à la vie de la commune.

M. le Maire propose à l'assemblée le montant des subventions pouvant être allouées aux associations pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer les montants des subventions aux associations détaillées ci-dessous, à l'unanimité sauf :

❖ Pour l'Association AGDC

MP Dhondt, membre de l'association ne prend pas part au vote.

Pour : 18 - abstention : 2 (A.Debarge, D.Montois)

❖ Pour l'Association « APES Ecole St-Joseph » (subvention fonctionnement école et cantine)

P.Fromont et H. Lecerf, membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Pour : 16 - abstention : 1 (F.Frère) – contre : 2 (A.Debarge ; D.Montois)

❖ Pour l'Association « UNC »

P. Laurent, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Pour : 20

❖ Pour l'Association « Amicale Laïque »

A. Debarge, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Pour : 20

❖ Pour l'Amicale Laïque section bibliothèque

A. Debarge, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Pour : 20

❖ Pour l'Association « Chti'tiger »

P. Laurent et O. Sergent, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Pour :19

❖ Pour l'Association « La Lyre Coutichoise »

H. Lecerf, D. Deregnacourt et F. Frère, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

Pour :18

❖ Pour l'Association « Tennis Club »

A. Debarge, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Pour :20

Les montants des subventions 2019 aux associations sont donc celles figurant dans le tableau ci-dessous :

Compte	Bénéficiaire	Objet	Montant de la subvention
6574	AGDC	Subvention	305,00
6574	Amicale Laïque	Subvention	305,00
6574	Amicale Laïque section bibliothèque	Subvention	6 110,00
6574	APE Ecole Léon Lambert	Subvention	305,00
6574	APE Ecole Léon Lambert	Subvention Classe découverte	2 260,00
6574	APEL Ecole St-Joseph	Subvention	305,00
6574	APEL Ecole St-Joseph	Subvention Classe découverte	1 080,00
6574	APES Ecole St-Joseph	Subvention fonctionnement école	55 550,00
6574	APES Ecole St-Joseph	Subvention fonctionnement cantine	13 650,00
6574	Asso Sportive Coutichoise	Subvention	4 620,00
6574	Asso UNC	Subvention	350,00
6574	Chti'tiger	Subvention	305,00
6574	Club Amitié Loisirs	Subvention	305,00
6574	Des mains et des idées	Subvention	305,00
6574	Focus Pévèle	Subvention	305,00
6574	Gymnastique Espace En Pévèle	Subvention	305,00
6574	La Boule Coutichoise	Subvention	305,00
6574	La Lyre Coutichoise	Subvention	4 620,00
6574	La Pastourelle	Subvention	305,00
6574	Les Ailes Filantes	Subvention	305,00
6574	Les Anches P	Subvention	305,00
6574	Les Scrap'ichoises	Subvention	305,00
6574	Rock Pop et Cie	Subvention	305,00
6574	SMLH (société des membres de la légion d'honneur)	Subvention	200,00
6574	Tennis Club Coutiches	Subvention	305,00
Total			93 320,00

-D.Montois ne comprend pas que 2 associations qui s'occupent du même sport (AGCD et Amicale Laïque)existent ; il trouve que la première est une association « municipale ».

-A.Debarge demande des précisions pour la subvention -fonctionnement de l'école Saint Joseph ;P. Laurent explique que la somme allouée par enfant est de 505 euros.(multiplié par le nombre de 110 enfants ;les extérieurs et les moins de 3 ans ne sont pas comptabilisés).

-G.Abraham intervient concernant la subvention à la lyre coutichoise. Il affirme que la somme sert à l'achat de matériel. F.Frère répond en disant que la somme sert à l'achat de matériel et pour le règlement de prestations.

G.Abraham trouve qu'il serait plus judicieux que ce soit la mairie qui achète le matériel pour pouvoir récupérer la TVA.

D.Deregnacourt intervient en affirmant que la mairie achète chaque année un instrument pour l'association (environ 1 350€) ; cet achat est prévu au budget (ligne investissement).F.Frère conclut en disant qu'il est difficile de prévoir quel instrument il faudra acheter , c'est selon l'inscription des élèves.

3/ Vote du Budget primitif de la Commune pour 2019

Les explications sont données par l'adjoint aux finances, D.Deregnacourt, qui précise que le budget a été examiné lors de la commission finance du 02 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019 de la façon suivante, en dépenses et en recettes :

Totaux Section de Fonctionnement :

- Recettes : 2 162 867,00 €
- Dépenses : 1 939 397,91 €

Totaux Section d'Investissement :

- Recettes : 694 367,79 €
- Dépenses : 690 494,79 €

Totaux Généraux :

- Recettes : 2 857 234,79 €
- Dépenses : 2 629 892,70 €

Vote 20/2019 : 17 pour, 4 abstentions (F.Frère,D.Montois,A.Debarge,B.Libbrecht)

4/ Création de deux postes dans le cadre du Parcours Emploi Compétences. (P.E.C)

M. Le Maire propose de créer deux emplois dans le cadre du parcours emploi compétences ; P. Laurent en rappelle les conditions :

- Contenu du poste : accueil au sein des services administratifs et/ou tâches administratives au sein des services techniques
- Durée du contrat : 12 mois – renouvelable un an
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : 100 % du SMIC et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pole Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutée

Vote 21/2019 : Pour à l'unanimité, soit 21

5/ Création et suppression de postes. Actualisation du tableau des effectifs 2019.

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, suite à un avancement de grade, M. Le Maire propose la création de 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Mai 2019

Considérant les dernières modifications de postes suite à des avancements de grade et intégrations directes pour l'année 2018 et considérant l'avis favorable du comité technique en date du 4 octobre 2018, M. Le Maire propose la suppression du poste suivant : Adjoint du patrimoine à temps complet

Tableau des emplois mis à jour de la manière suivante :

Cadres d'emplois et grades :	Temps hebdo	Poste ouvert	Pourvu	Vacant	Statut
Attaché	TC	1	1	0	Titulaire

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	3	3	0	Titulaires
Adjoint administratif	TC	1	1	0	Titulaire
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	TC	1	1	0	Titulaire
Adjoint animation	TC	2	2	0	Titulaires
Adjoint animation	TNC	1	0	1	Titulaire
Agent spécialisé principal 2 ^e classe des écoles maternelles	TC	1	1	0	Titulaire
Agent de maîtrise principal	TC	1	1	0	Titulaire
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC	4	2	2	Titulaires
Adjoint technique	TC	7	6	1	Titulaires
Adjoint technique	TC	1	1	0	Stagiaire
Adjoint technique	TNC	3	3	0	Stagiaires
Titulaires		22	18	4	
Stagiaires		4	4	0	

Vote 22/2019 : Pour à l'unanimité, soit 21

A. Debarge fait remarquer qu'au niveau de l'accueil en mairie, il y a quelques personnes qui occupent ce poste et on ne les connaît pas forcément. Elle demande s'il ne serait pas possible d'avoir un trombinoscope du personnel de mairie.

P. Laurent répond que cela pourrait être éventuellement possible dans le prochain bulletin municipal.

6/ APPROBATION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

ARTICLE 1 –

- ↳ D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.

ARTICLE 2 -

- ↳ D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.

ARTICLE 3 –

M. Le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Le présent acte administratif, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence gardé par la Commune pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

Vote 23/2019 : Pour à l'unanimité, soit 21

7/ Autoriser Monsieur le Maire à signer un protocole d'accord.

M. Le Maire rappelle les travaux réalisés par l'entreprise Eiffage mandatée par RTE dans le cadre du chantier de mise en souterrain d'une partie de la ligne 90 000 volts Orchies-Traisnel, notamment dans le secteur de la rue de la Seckrie (parcelles 0B 1037 et 1864).

Suite à des problèmes survenus dans cet enfouissement, il est demandé à l'Assemblée d'autoriser M. Le Maire à signer un protocole d'accord entre RTE Réseau de transport d'électricité, la commune et l'exploitant agricole.

Vote 24/2019 : Pour à l'unanimité, soit 21

→DIVERS

- ❖MP Dhondt : Une benne de 5 tonnes 120 de ferraille vient d'être ramassée.
- ❖L.Rousseau : réunion le 09 avril prévue pour la commission agricole (curage des fossés) ; réunion commission catastrophes naturelles le 09 mai.
- ❖D.Bécart : réunions de quartiers des 4 zones en mai et juin.
- ❖M.Bendlewski : CCAS, dimanche 12 mai, spectacle théâtre patoisant
- ❖A.Castelain : Une course le dimanche des Costiciades est en projet, en collaboration avec Coutiches en fêtes.
- ❖P.Laurent : 4 jours de Dunkerque à Coutiches le 14 mai ; des signaleurs bénévoles ont été trouvés.
- ❖En raison de la dernière présentation du budget du mandat électoral, D.Deregnacourt tenait à remercier les membres actifs de la commission finances et Marie Odile Olivier.
- ❖C.Deregnacourt : Les entretiens pour les personnes ayant postulé pour le centre aéré auront lieu fin avril. Réunion d'informations pour les parents prévue le 03 mai.
- ❖D.Montois demande quand aura lieu la prochaine commission travaux. M. Le Maire répond qu'il y en aura une très prochainement, et que les travaux des nouveaux services techniques évoluent bien. D.Montois demande s'il y a toujours un responsable des travaux au niveau du conseil ; M. Le Maire répond par l'affirmative en précisant qu'il est absent ce soir.
- ❖A.Debarge regrette que la commission environnement se soit réunie aussi peu durant le mandat. D.Décarpenterie annonce qu'il y aura le 01er juin une opération « Nettoyons la nature », (initiative d'une habitante coutichoise).

→La séance est levée à 20h45.

le Maire

la secrétaire de séance,

les élus,



[Handwritten signatures in blue and black ink, including names like Dhondt, Rousseau, Bécart, Bendlewski, Castelain, Laurent, Deregnacourt, Montois, Debarge, and Décarpenterie.]